

COMMUNIQUE

Communiqué de presse White Paper 2013

L'augmentation des pertes provoquées par des créances irrécouvrables touche différemment les divers secteurs du marché

- **Une étude menée auprès de quelque 10.000 entreprises à travers l'Europe montre des différences significatives quant à la façon dont les secteurs du marché sont touchés par les créances irrécouvrables et les paiements tardifs, indique l'European Payment Index 2013 Industry White Paper.**
- **Au total, c'est une somme de 350 milliards d'euros - soit 3,0% de l'ensemble des opérations commerciales réalisées en un an – qui a dû être classée en perte en raison d'une absence de paiement ou d'un paiement tardif.**
- **Parmi les secteurs les plus gravement touchés, on relève ceux de la construction, des soins de santé, des services professionnels et des médias où le nombre de créances irrécouvrables continue de croître.**
- **Ce sont les secteurs des médias et des services aux entreprises qui enregistrent la plus forte augmentation en créances irrécouvrables avec respectivement 25% et 19% de plus par rapport à 2012.**

Les entreprises européennes ont été obligées de classer en pertes un montant total record de 350 milliards d'euros, soit 3,0% de l'ensemble des transactions réalisées en en 2012, en raison d'absence ou de retard de paiement. Des montants qui auraient pu être investis en innovation, en création d'emplois et en expansion. L'European Payment Index 2013 Industry White Paper montre aussi que ce fardeau n'est pas réparti de façon égale entre les différents secteurs du marché. Les services aux professionnels (par exemple, les comptables, les architectes ou les entreprises de recrutement) sont les plus touchés avec pas moins de 4,5% de créances irrécouvrables.

“Les paiements tardifs et les non-paiements ont atteint des niveaux si désastreux qu'ils représentent un obstacle majeur à une reprise économique en Europe. La liquidité des petites et moyennes entreprises souffre fortement des retards de paiement. Ce n'est pas par hasard si les PME sont aussi

fragiles car peu d'entre elles disposent de véritable politique de crédit professionnelle. Ceci ressort clairement de notre enquête menée principalement auprès des PME, », indique Guy Colpaert, Managing Director d'Intrum Justitia Belgique.

Dans l'étude EPI 2013, les secteurs de la construction, des médias et de l'éducation font face à des pourcentages de créances irrécouvrables nettement supérieurs à la moyenne, tandis que les services publics, le transport et la fabrication bénéficient de pourcentages inférieurs. L'an dernier, le secteur des soins de santé avait montré la plus forte croissance en terme de créances irrécouvrables, un mouvement qui se prolonge avec une augmentation de 7% qui conduit à un pourcentage de 3,5%, un "score" qui traduit néanmoins quelques signes d'amélioration à long terme.

“Si le niveau des créances irrécouvrables dans le secteur de la santé a continué à augmenter cette année, le rythme est plus lent et nous observons que, en cas de retard, le secteur, dans son ensemble, attend moins longtemps pour transmettre le dossier à un partenaire professionnel. De même, une plus importante proportion des répondants fait appel à des partenaires spécialisés dans la problématique des paiements tardifs. Ce sont des signes encourageants, indique Guy Colpaert, Managing Director d'Intrum Justitia Belgique.

C'est le secteur des médias qui enregistre la plus forte augmentation en terme de créances irrécouvrables: 3,5% de toutes les transactions ont dû être classées en pertes, une augmentation de 25%. Le secteur des médias ne montre pas de signe positif. 63% des participants indiquent avoir subi une perte de revenus en raison de paiements tardifs et 58% disent connaître des problèmes de liquidité. Pas moins de 54% d'entre eux prévoient des soucis de paiement de leurs débiteurs au cours des douze prochains mois. Globalement, ce secteur dresse un tableau inquiétant pour les mois à venir.

“Bien que les perspectives semblent sombres, il existe pourtant des mesures que les entreprises peuvent prendre pour atténuer les risques. Nous constatons que les entreprises qui connaissent leur clientèle et mettent en place des politiques de crédit efficaces se voient payées plus tôt et ne doivent classer en perte qu'un pourcentage réduit de leurs factures”, conclut Guy Colpaert, Managing Director d'Intrum Justitia Belgique.

Pour obtenir la version complète de l'European Payment Index Industry White Paper 2013, veuillez surfer sur www.intrum.com

Comment "booster" votre entreprise?

1. Créez, développez constamment et mettez en place une politique de crédit à la fois solide et équilibrée prenant en compte vos risques et votre croissance.
2. Mesurez et surveillez le capital utilisé par votre processus de gestion de crédit pour réduire le coût du capital.
3. Assurez-vous d'avoir identifié le client avec lequel vous faites affaire.
4. Établissez un accord clair avec votre client qui stipulera toutes les conditions de votre entreprise.
5. Regroupez les départements en charge des ventes, du marketing et des finances et veillez à mettre en place un processus de facturation efficace afin d'éviter les défauts de paiement.
6. Faites régulièrement procéder à des contrôles d'adresses de vos clients.
7. Surveillez les informations économiques et du marché ainsi que la solvabilité de vos principaux

clients.

8. Réduisez la perte de clients et renforcez votre relation clientèle en adaptant votre processus de crédit sur base des habitudes de paiement et de la capacité à payer.
9. Mettez en place de rapides rappels et calculez des intérêts moratoires quand c'est possible.
10. Équilibrez la structure de votre clientèle sur base du potentiel de risque et de croissance.
11. Prenez toujours des mesures immédiates pour obtenir le paiement dû.

Pour une information plus complète, surfez sur Intrum.com

À propos d'Intrum Justitia

Intrum Justitia est le principal acteur sur le marché belge des services de gestion de facturation, de traitement des paiements, de recouvrement et de gestion de risque dans la chaîne 'ordre to cash'. L'entreprise fournit des solutions tant en matière d'exécution (en nom propre ou pour le compte d'un client) que de financement ou d'assurance. La plupart des clients d'Intrum Justitia sont des PMS et des grandes entreprises actives dans différents secteurs tels que les soins, les équipements de services publics, les assureurs, les banques, l'e-commerce, les productions industrielles, les institutions publiques et les télécom. En Belgique, Intrum Justitia détient 25% de part de marché et emploie 125 personnes.

Le groupe Intrum Justitia, créé en 1923, est le leader européen du secteur des services en gestion du crédit. L'entreprise offre des solutions innovantes de qualité en recouvrement de dettes, tant auprès des consommateurs que des entreprises belges et étrangères, ainsi qu'une solution complète de services en gestion du crédit dans les différents stades du processus financier. Le groupe Intrum Justitia compte plus de 90.000 clients et environ 3.300 collaborateurs dans 20 pays européens. Il est coté au Nasdaq OMX de Stockholm depuis 2002. Son chiffre d'affaires consolidé a atteint en 2012 4,1 milliards SEK. Pour davantage d'information, surfez sur www.intrum.com

À propos de l'European Payment Index 2013 Industry White Paper

Cette étude a été menée simultanément dans 31 pays entre janvier et mars 2013. Près de 10000 personnes y ont participé.

Le questionnaire a été traduit dans les langues respectives des personnes interrogées. L'expédition et le retour des questionnaires ont été réalisés par les pays concernés. L'analyse des résultats a été effectuée de façon centralisée conformément aux lignes directrices prédéterminées. Toutes les informations collectées ont été vérifiées et les réponses sujettes à caution ont été écartées. De même, aucun des questionnaires renvoyés de façon anonyme n'a été pris en compte.

Pour davantage d'information, vous pouvez contacter:

Erik Lenaers, MindShake PR - 0485 96 00 63